

ANTIRACISME

L'honneur des évêques

Le rempart institutionnel le plus solide contre Le Pen, c'est l'Eglise de France

Lourdes a pris, cet automne, un grand coup de jeunesse. Et cela grâce aux évêques ! Réunis en conférence épiscopale, ils apparaissent aujourd'hui comme le rempart institutionnel le plus solide contre le racisme, « incompatible avec l'Evangile », comme l'a rappelé le 26 octobre Jean Vilnet, évêque de Lille et président de la Conférence.

Evoquant le voyage de Jean-Paul II en Afrique, Mgr Vilnet a poursuivi : « Par lui nous est venue du Maroc une invitation sereine et forte à associer le témoignage commun sur le sens de Dieu et sur la dignité de l'homme. Proclamée au nom de l'Evangile sur une terre d'islam, une telle parole doit être un aiguillon pour tous ceux qui, sur notre sol, s'efforcent contre vents et marées de construire entre immigrés et Français les chances d'un avenir commun. Vents et marées des peurs injustifiées, des mépris inacceptables et des indéniables difficultés qu'engendre une diversité pour nous jusqu'ici inconnue de modes de vie, de cultures, de croyances religieuses. »

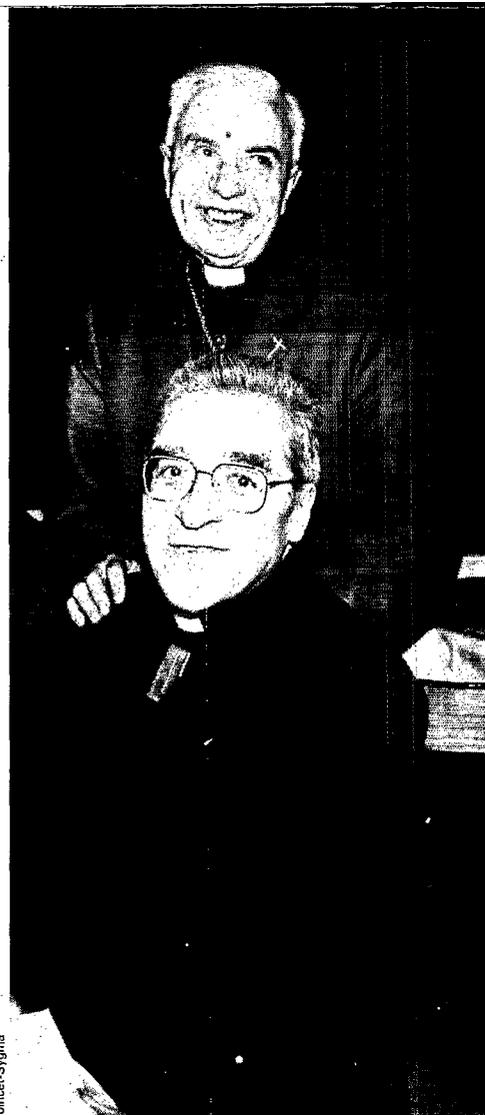
Jean-Marie Le Pen accusait l'an passé Jacques Gaillot, l'évêque antiraciste d'Evreux, de « prendre le parti de l'étranger », « comme l'évêque Cauchon ». Il peut aujourd'hui enfourcher le cheval de Jeanne d'Arc — la libéra-

trice et « sainte patronne » de la France — pour mener ses sinistres croisades ; en refusant de « construire un avenir commun », il se sépare de la communauté qu'il prétend servir. Les évêques affirment même une position fort éloignée de celle de Jacques Chirac et de Laurent Fabius, apparemment d'accord pour renvoyer chez eux les immigrés chômeurs...

Le 10 mai 1985, cinq évêques responsables de Justice et Paix, des migrations, de la commission sociale, des relations avec le judaïsme et avec l'islam avaient déjà lancé un cri d'alarme : « Un discours se développe, qui tend à justifier le rejet en bloc de certaines populations d'origine étrangère ou regardées comme telles. Il y a des mots et des comportements qui tuent. »

Cette position en pointe a fait passer au second plan les autres thèmes abordés par l'assemblée plénière. Et pourtant, en prévision du synode qui doit s'ouvrir à Rome le 25 novembre, Jean Vilnet a rappelé que ce conseil extraordinaire devait « non actualiser le concile » mais « revivre son atmosphère ». « Il faut laisser l'esprit de Dieu raviver ce courant d'affection et d'admiration qui a débordé du concile sur le monde humain moderne. » En clair, « touche pas à mon concile ».

Claude-François Jullien

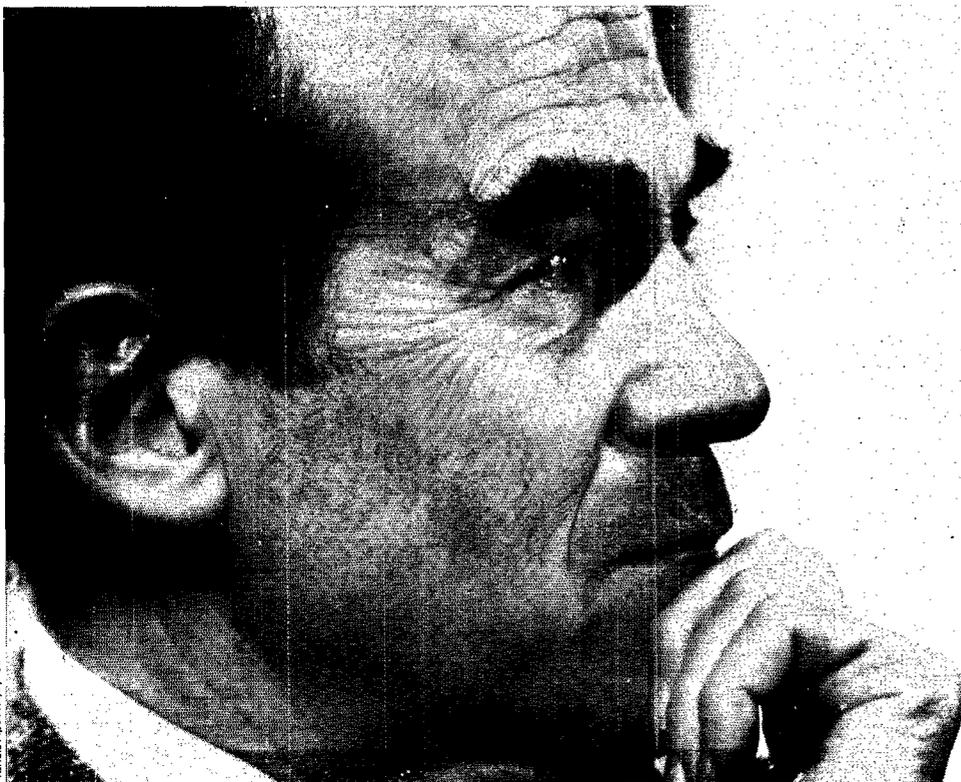


Jean Vilnet (debout) avec Jean-Marie Lustiger

SÉCURITÉ

Badinter répond à Chirac

Un entretien avec le garde des Sceaux



Francis Apesterouy Gamma

Le Nouvel Observateur. — Au cours du débat Chirac-Fabius, Jacques Chirac a préconisé une sorte de restauration pénale...

Robert Badinter. — Rétablissement de la loi anticasseurs, des documents d'identité infalsifiables, de la Cour de Sécurité de l'Etat, des QHS, prolongation de la garde à vue... La panoplie complète. Il ne manque que le TPFA (Tribunal permanent des Forces armées) ! Je laisse de côté la peine de mort, bien entendu. Il est loin le temps où M. Chirac, face au projet de Sécurité et Libertés, s'exclamait : « C'est un projet indigne ! » L'évolution est tout à fait significative et préoccupante. Quand on regarde le texte présenté par le RPR, « Projet pour la France », dans lequel il n'est fait mention d'aucune de ces mesures, on constate que c'est le triomphe de la ligne Pasqua sur la ligne plus modérée d'un Toubon.

Je crois que cette dérive sécuritaire est imputable à l'effet Le Pen. M. Chirac est amené à se démarquer de Le Pen en tant que politique ; il est donc contraint, par rapport à une partie de son électorat, de durcir le ton en matière sécuritaire. D'où cette panoplie qui, je l'avoue, m'a stupéfié. Ressortir la loi anticasseurs utilisée pour briser les manifestations étudiantes et syndicales, y compris les syndicats agricoles si chers à M. Chirac... Cela est lourd de signification. En vérité, j'ai le sentiment d'entendre le programme judiciaire d'un syndicat de police de droite. Cette volonté affichée de se montrer impitoyable, ce retour en arrière, ce durcissement tous azimuts, cela porte un nom : la démagogie. Pour faire plaisir à telle ou

telle fraction de l'extrême-droite, on joue avec les principes, et pour quel résultat : le septennat précédent a commencé avec l'attentat du Drugstore et a fini avec celui de Copernic.

N. O. — Jacques Chirac vous reproche aussi la « libération massive de détenus », qu'il estime à 12 500 depuis 1981.

R. B. — Je ne sais pas d'où il sort ce chiffre ! En tout cas, il est faux. Et M. Chirac a la mémoire bien courte en matière de clémence. Il a tort d'avoir oublié sa générosité passée. En 1969, il y a eu une loi d'amnistie importante — M. Chirac était membre du gouvernement. En 1974, nouvelle loi d'amnistie — il était Premier ministre. Bien mieux, après l'explosion pénitentiaire de l'été de 1974, on a délégué aux juges d'application des peines le pouvoir de gracier. Ils en ont usé largement. Quand la gauche prend des mesures de clémence, c'est du laxisme. Quand la droite fait la même chose, c'est de l'humanisme.

N. O. — Laurent Fabius a annoncé que « le nouveau Code pénal serait déposé incessamment devant le Parlement ». On craignait qu'il ne soit enterré...

R. B. — Moi, cela ne m'a pas surpris. L'avant-

projet est achevé depuis le mois de mai. La procédure interministérielle a commencé. Il est vrai que c'est un texte considérable, et qu'il ne passe pas pour une priorité absolue. Il est évident qu'un tel texte — plus de trois cent cinquante articles — ne peut plus être voté au cours de la législature. Je suggérerais d'ailleurs une procédure originale, une commission mixte Sénat-Assemblée procédant aux auditions des experts avant la mise en œuvre de la discussion parlementaire proprement dite. Elle nécessite au moins deux sessions. Au point où nous en sommes, le projet ne peut être déposé que fin décembre, après les derniers arbitrages interministériels et le passage au Conseil d'État. Je dois dire que ce n'est pas exactement ce que j'espérais il y a trois ans.

N. O. — Déçu ?

R. B. — Le gouvernement a choisi d'autres priorités. Je le comprends. Pour qu'une rénovation de l'importance de celle que je propose puisse aboutir, il faut un consensus véritable. Mais le travail parlementaire va commencer : c'est déjà quelque chose. On ne fait pas un Code pénal pour une législature. On le fait pour une génération. Au moins... *Propos recueillis par Jean-Paul Mari*

Mendès France vivant

Trois ans après la mort de Pierre Mendès France, le mendésisme continue à susciter intérêt et passion. Thèses, colloques et livres prolongent la pensée et l'œuvre politique de PMF.

A Berkeley, les 4 et 5 novembre, un séminaire réunissant des historiens et des économistes français et américains lui sera consacré. En France, coup de projecteur sur les années 1954 et 1955 : Fayard publie ces jours-ci un ouvrage collectif passionnant (dirigé par François Bedarida et Jean-Pierre Rioux) sur « Pierre Mendès France et le mendésisme — l'expérience gouvernementale et sa postérité ». Et Gallimard annonce la prochaine parution du troisième volume des « Œuvres complètes » de PMF, consacré à ces mêmes années.

Mais la classe politique et les historiens n'ont pas le monopole de l'hommage : le 28 novembre, le collège de la rue Le Vau, à Paris-20^e, recevra, à l'initiative de sa directrice et des enseignants, le nom de Pierre Mendès France.

Thérèse Richard

NORMANDIE

La guerre des héritiers

Dans l'Eure, trois enfants de l'Olympe et deux simples mortels se sont disputé la succession du « parrain », René Tomasini

C'est une histoire d'héritage comme on les aime dans le Bocage normand. Une succession que se disputent trois dynasties politiques dans le département de l'Eure : au pays de Jean de La Varenne, empreint d'un reste d'esprit féodal, on respecte la loi du sang.

L'héritage est celui de René Tomasini, ancien dirigeant gaulliste et patron incontesté du département. Depuis sa mort en 1983, l'Eure est orpheline. A l'approche des élections législatives, ils sont cinq dans l'opposition à briguer la succession du « parrain » : trois enfants de l'Olympe, Ladislas Poniatowski, Victor-François de Broglie et Bernard Tomasini, et deux simples mortels, Philippe Pontet et Jean-Claude Asphe. Cinq, pour trois sièges que devrait remporter à coup sûr la droite. Du coup, au pays des pommiers et des colompages, la bataille fait rage entre gentilshommes et manants.

Bon fils, Ladislas Poniatowski a le sourire, les attitudes, les yeux bleus et le teint rose de son père. Un véritable sosie. Il est, à 38 ans, maire de Quillebeuf (depuis 1977) et conseiller général. Deux fois battu aux législatives, il est sûr que cette fois sera la bonne. « Ponia » junior mènera, en effet, la liste UDF en mars 1986. Il a pour lui une bonne implantation et un réseau serré d'amis et de sympathisants. La Fête de l'Amitié qu'il organise chaque année depuis huit ans a réuni cet été près de dix mille personnes. On murmure surtout que Michel Poniatowski, candidat contesté aux sénatoriales dans l'Oise, aurait exigé en compensation la tête de liste pour son fils dans l'Eure, devant Philippe Pontet, le favori local.

Côté RPR, les choses sont plus compliquées. Sur les trois sièges que peut gagner l'opposition, les prévisions n'en donnent, en effet, qu'un seul au parti de Jacques Chirac. Pour ce seul siège, ils sont trois candidats.

Le fils du prince Jean de Broglie, d'abord, Victor-François de Broglie, 36 ans, « Vicky » pour les intimes. Un jeune homme réservé, la mèche tombante, de grands yeux ronds dans un visage parsemé de taches de rousseur. Son père, ministre de De Gaulle, fut député de l'Eure depuis 1958 jusqu'à son assassinat en 1976... Le jeune « Vicky » s'est jeté en politique voici trois ans. Pour, dit-il, « préserver la mémoire » de son père. Pari réussi. Il s'est fait élire conseiller général dans le canton de Rugles en battant le propre suppléant de son père. Pour l'instant, il observe de loin l'affrontement entre les deux autres jeunes du RPR, Jean-Claude Asphe, maire de Vernon, et Bernard Tomasini, conseiller général des Andelys.

Dernier des fils à papa, Bernard Tomasini, grand brun frisé et moustachu, fils du roi « Toto », soupèse ses avantages : d'abord, un nom, donc des appuis parisiens ; ensuite, une formidable organisation, héritée de son père. Derrière les murs de brique rouge de sa permanence des Andelys, plusieurs dizaines de milliers de dossiers sont entassés, certains commencés en 1958. « Toto » junior dispose, en outre, de quatre secrétaires à plein temps. L'une d'elles est là depuis 1958... Enfin, Bernard Tomasini, qui a commandé un sondage, assure être le mieux placé.

Il en faudrait apparemment plus pour impressionner Jean-Claude Asphe. Fort d'avoir



Ladislas Poniatowski

conquis, en 1983, la mairie de Vernon, une ville à gauche depuis 1946, entreprenant, Jean-Claude Asphe tient, il le rappelle, la deuxième ville du département. De quoi faire réfléchir Paris.

L'état-major RPR a finalement tranché : la tête de liste sera, dans l'Eure, un quatrième héritier, Jean-Louis Debré, fils de Michel, juge d'instruction à Paris et auteur de plusieurs ouvrages érudits. De quoi fournir un argument de poids à François Lonclé, la tête de liste socialiste, l'un des rares à n'être pas un « fils à papa » !

Carole Barjon